

Tribunal Russell sur le Burundi : Qu'en est-il exactement ?

@rib News, 30/09/2015 Le Tribunal Russell sur le Burundi : une session sur fond d'attentes démesurées et d'incompréhensions. Par Prof. Pacifique Manirakiza Université d'Ottawa I. Introduction 1. En date du 27 septembre 2015, il s'est tenu à Paris la première session du Tribunal Russell sur le Burundi (TRB). Depuis que l'idée a été annoncée, elle a semé beaucoup de confusion et de panique chez certains, tout en suscitant beaucoup d'attentes chez d'autres. La semaine dernière, lors d'une conversation avec des amis dans un cadre plutôt social, étant le seul juriste présent dans le groupe (comme si j'avais des réponses à toutes les questions juridiques!) plusieurs questions m'ont posées. Mais au juste, un Tribunal Russell, de quoi s'agit-il ? Est-il le fameux tribunal international que l'on attend de la signature des Accords d'Arusha ? Quelle est sa valeur ajoutée dans le puzzle burundais par rapport aux solutions possibles à la crise politico-constitutionnelle que connaît le pays ? Qu'en est-il de l'autorité de son verdict ? Quelles décisions ? Autant de questions qui, à peine voilées, trahissent ces angoisses et ces attentes. Lire l'intégralité de la